



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 11 septembre 2023 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, un avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil soit :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau  
Madame la conseillère Jean-Guy Brousseau  
Monsieur le conseiller Aurel Paquette  
Madame la conseillère Guylaine La Salle  
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

**Sont présente-s :**

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau  
Monsieur le conseiller Aurel Paquette  
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur  
Madame la conseillère Guylaine La Salle *absente*  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon  
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

**Est aussi présente :**

Tracey Hérault, directrice générale

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**2023-09-152**

**1. Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon et appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette et résolu unanimement d'ouvrir la séance de conseil

**Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présente-s**

**2. Constatation du quorum**

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption des procès-verbaux de séance ordinaire 14 août, 2023
6. Résolution pour vente de camion
7. Résolution pour la nouvelle TECQ
8. Mur de soutènement
- 8a. Avis de motion pour Mur de soutènement
9. Résolution pour heure de bureau
10. Résolution pour achat de chauffe-eau
11. Résolution pour Vente de bateau
12. Résolution pour mandater la Directrice Général pour eau potable
13. résolution pour renouveler avec Joel Boisvert électricien
14. Adoption des listes de compte payés et payable
15. Période de Questions
16. Nouvelle des membres du conseil
17. Varia Poste bibliothécaire
18. Prochaine séance
19. Clôture de la séance

**2023-09-153**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s**

**4. Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun

**5. Adoption du procès-verbal de la séance 14 août 2023**

2023-09-154

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2023**

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau il est résolu que le procès-verbal de la séance du 14 août 2023 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**6. Résolution pour vente de camion**

2023-09-155

**RÉSOLUTION POUR VENTE DE CAMION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a mis le camion 2006 à vendre par soumission ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission a été ouverte le 6 septembre 2023 devant le conseil :

**EN CONSÉQUENCE** sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur Pierre Jolicoeur d'accepter la soumission de M Dimitri Bogoiavlenski au montant de \$500.00 pour l'achat du 2006 camion.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**7. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2024-2028) – Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada**

2023-09-156

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028) – NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028 ;

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédérale doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme ;

**ATTENDU QUE** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1 janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget !

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette et appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur et unanimement résolu que cette résolution soit transmis

**QUE la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada**

**De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;**

**D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;**

**De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;**

**De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;**

**De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.**

**DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard,**

**à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.**

**QUE cette résolution soit envoyée à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés.**

## **8. Mur de soutènement**

**2023-09-157**

### **MUR DE SOUTÈNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de l'Île du Grand Calumet est allée en soumission pour le mur de soutènement ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu seulement une soumission de Grand Calumet Construction Inc. au montant de \$320 508.91

**PAR CONSÉQUENCE** Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau d'aller en règlement d'emprunt pour un montant de \$125 000 et la balance dans le surplus de la municipalité.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s**

**8a. Avis de motion pour Mur de soutènement**

**2023-09-158**

**AVIS DE MOTION POUR MUR DE SOUTÈNEMENT**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de L'Île-du-Grand-Calumet, tenue le 11 septembre 2023 à 8 Montée Mgr Martel, à 19 heures.

Étaient présents : Maire Jean-Louis Corriveau

Aurel Paquette conseiller

Adrienne Turgeon Mairesse Suppléante

Jean-Guy Brousseau Conseiller

Louise Grenier Conseillère

Pierre Jolicoeur Conseiller

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-262 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de rénovation au mur de soutènement situé sur le 2 rue Brizard

**9. Résolution pour heure de bureau**

**2023-09-159**

**RÉSOLUTION POUR HEURE DE BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les heures d'été se termine le 15 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les heures de bureau soient comme suite : Lundi, Mardi, Mercredi et vendredi de 8 :00 à 12 :00 et de 13 :00 à 16 :00 Jeudi fermé au publique ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier et appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur et résolu unanimité de changer les heures de bureau comme suite ;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et de conseillers présent-e-s**

**10. Résolution pour achat de 2 chauffe-eau**

**2023-09-160**

**RÉSOLUTION POUR ACHAT DE 2 CHAUFFE-EAU**

**ATTENDU QUE** nous devons changer les chauffe-eau au Club Age d'Or et Bureau municipale ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette et appuyé par Monsieur Jean-Guy Brousseau de changer les 2 chauffe-eau et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

2023-09-161

**11. Résolution pour vente de bateau**

**RÉSOLUTION POUR VENTE DE BATEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a été en soumission pour la vente de bateau ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous n'avons pas reçu de soumission ;

**En conséquence** Il est proposé par Madame la conseillère Adrienne et appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur de retourner en soumission pour la vente de bateau demandant \$20000 et résolu unanimement.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présente-s**

2023-09-162

**12. Résolution pour mandater la Directrice Générale pour L'eau potable**

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** nous n'avons pas eu aucune correspondance de WSP;

**ATTENDU QUE** le conseil demande de contacter Magnor et Groupe Hellios pour venir nous donner un prix pour la station de pompage ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de mandater la directrice général Tracey Héroult de contacter Magnor et Groupe Hellios et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**13. Résolution pour renouveler le contrat avec l'électricien Joel Boisvert**

2023-09-163

**RÉSOLUTION POUR RENOUVELER LE CONTRAT AVEC L'ÉLECTRICIEN JOEL BOISVERT**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec l'électricien Joel Boisvert est terminé. Il demande si nous allons renouveler le contrat ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette et appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier de renouveler le contrat avec l'électricien Joel Boisvert de 75 heures au montant de \$7875.00\$ + taxes et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présente-s**

**14. Adoption des listes de comptes payés et payables**

2023-09-164

**ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES**

**CONSIDÉRANT QU'**une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

- Chèques #2235 à #2249 totalisant \$139 552.59;
- Salaires totalisant \$25 731.80;
- Prélèvement Bancaires \$ 55460.20

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de \$220 744.59.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé.

Contre

Pour

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

**15. Période de Questions**

Ouvert 19 :20 et fermé 19 :57

**16. Nouvelles des membres du conseil**

Monsieur le conseiller Aurel Paquette  
Rien de nouveau



Madame la conseillère Louise Grenier

Poste de Bibliothécaire et Club Age d'or ont commencé leurs activités

Madame la conseillère Guylaine La Salle

Absente.

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur

Travaux avance

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Brousseau dit qu'il a reçu des plaintes pour le chemin de La Mine

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Rien de nouveau

#### **17A Poste de Bibliothèque**

2023-09-165

##### **POSTE DE BIBLIOTHÈQUE**

**ATTENDU QUE** le poste de Bibliothèque est ouvert pour des candidatures ;

**ATTENDU QUE** nous allons mettre le poste de bibliothèque au journal du Pontiac, bureau de poste, site web et Facebook ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Louise Grenier et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau de postuler le poste de bibliothèque et unanimement résolu.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s**

#### **18.Prochaine séance**

Mardi le 10 octobre 2023

#### **19. Clôture de la séance**

2023-09-166

##### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu de clore la présente séance à 20 :05

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

---

Jean-Louis Corriveau, maire

---

Tracey Hérault, directrice générale